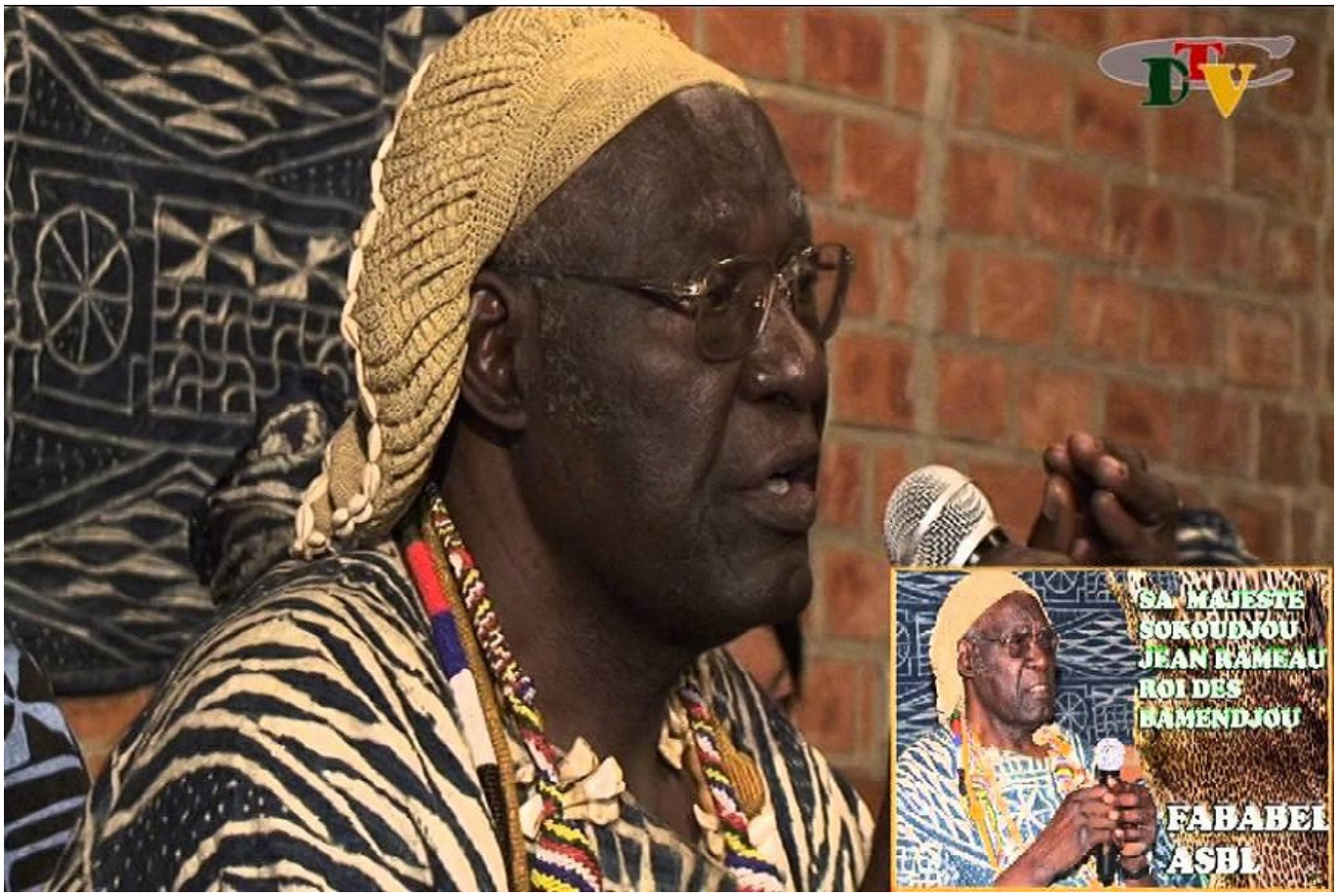

Le monarque estime que son honneur a été bafoué par l'autorité préfectorale.

En effet, dans une déclaration aux allures martiales, publiée dans les réseaux sociaux, le 24 juillet, le Préfet des Haut-Plateaux, Ousmanou Yampen, met en garde le roi des Bamendjou, Sa majesté Sokoudjou Jean Rameau Philippe, « ***pour avoir tenu une concertation politique non déclarée au sein de sa chefferie le samedi 18 juillet 2020 »***.

L'autorité administrative indique dans sa mise en garde, que le roi a violé la loi **Nº90/04 du 19 décembre 1990** en ne déclarant pas cette concertation. En outre, l'administrateur civil principal mentionne « ***que le chef a mis en péril l'ordre public et la légalité ».***

Le préfet ne s'arrête pas là, il soutient que cet acte posé par le gardien des traditions « ***relève d'une attitude de rébellion intolérable et incompatible avec les fonctions d'auxiliaire d'administration qu'il assume***».

L'autorité ne finit pas sans prévenir le chef traditionnel qu'en cas de récidive, il prendra toutes ses responsabilités conformément à l'article **29 du décret 77/245 du 15 juillet 1977** portant organisation des chefferies traditionnelle.

L’offensive du roi

Comme il fallait s’y attendre, le chef traditionnel vient de donner une suite à cette affaire donc l’épilogue ne s’annonce pas pour demain. Le gardien des traditions a saisi le cabinet de Me Takouang Meli, à l’effet de contester la mise en garde.

Le conseil du roi Bamendjou exige le retrait pur et simple de la mise en garde du préfet, indiquant qu’elle s’est retrouvée sur les réseaux sociaux, violant ainsi la formalité de notification individuelle,

Par ailleurs, le conseil exige des excuses et un « dédommagement symbolique » du préfet des Hauts-Plateaux, pour des préjudices subis par le roi dans le ressort territorial de son commandement traditionnel.